

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 849

7 avril 2008

SOMMAIRE

A Beta S.à r.l.	40714	European Perfume Shops S.à r.l.	40719
AEF Holding S.à r.l.	40742	European Wind Farms Sàrl	40718
Agar Soparfi S.A.	40738	Fap Invest S.A.	40724
Airrest S.A.	40744	Fianchetto S.A.	40716
AKH	40712	Fiduciaire Billon	40719
Altair Holding S.A.	40721	Financière Blandine Holding S.A.	40726
Altair Holding S.A.	40748	Flake Investments S.A.	40738
Ambo S.A.	40712	Fondal S.A.	40715
Anaf Europe S.A.	40725	Gekco Consulting S.à r.l.	40715
Anges d'Afrique a.s.b.l.	40749	Gia Abanico S.à r.l.	40739
Anubis Holding S.A.	40748	Golden Cape S.A.	40747
Asile S.A.	40707	Growth Capital Invest S.A.	40723
Avanza Beta S.à r.l.	40714	Holyman Luxembourg S.A.	40729
Baffo S.A.	40743	Idea Coiffure S.à r.l.	40748
bmsw architekten S.à r.l.	40724	Iland Holding S.A.	40744
Carpathian Cable Investments S.à r.l.	40720	International Global Fund Management	
Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l.	40742	(Luxembourg) S.A.	40731
Caruso Finance S.A.	40713	International Global Fund Management	
Catalyst Buyout I S.à r.l.	40747	(Luxembourg) S.A.	40752
Cera Chem S. à r. l.	40717	Investment 2000 S.A.	40721
CMP-Chemical and Metallurgical Products		Kaori S.A.	40727
S.A.	40743	Lasfin S.A.	40716
CMP-Chemical and Metallurgical Products		LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l. ..	40752
S.A.	40725	LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l.	
Condor Marine Services (Luxembourg)		40752
S.A.	40727	Latin Real Estate Investments S.A.	40724
Continente de Gestion S.A.	40748	Liberty Overseas S.A.	40722
Dahab Holdings S.A.	40747	Limina S.A.	40718
DEMQ Luxembourg S.à r.l.	40742	LUXcon Beratungs GmbH	40717
DLR Technologies	40707	Luxlog S.A.	40714
EI-Europa Immobilière S.A.	40747	Maritime Construction Luxembourg S.A.	
Elbo S.A.	40707	40716
Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l.		Medsup S.A.	40749
.....	40718	Meissen S.A.	40726
ETV Capital II S.à r.l.	40717	Mencor (Luxembourg) S.A.	40726
Eurocorp Holding S.A.	40722	Mercorope S.A.	40723
Eurocorp Holding S.A.	40746	Noble Real Estate S.A.	40744

Otovitre S.A.	40737	Société d'Investissements Montblanc S.A.	
Pauco Holdings S.à r.l.	40740		40746
PBW II Real Estate Fund S.A.	40752	Solidal Luxembourg S.A.	40713
Pilota S.A.	40719	Sporlok S.A.	40728
Rapid-Press	40746	Steelux S.A.	40745
Ravenelle Holding S.A.	40745	Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher	40714
Ravenelle Holding S.A.	40745	Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher	40715
RCG International Opportunities S. à r. l.	40722	Ticket & Mail Service SA	40725
Rock Brook Holdings	40741	United Industrial Associates Holding S.A.	
Romplex S.A.	40725		40726
Sintonia S.A.	40720	United Ocean Lines S.A.H.	40745
Sintonia S.A.	40723	United Ocean Lines S.A.H.	40746
Skytec Group S.A.	40727	Vaurigard S.A.	40743
Société de Participations Agro-Industrielles	40733	Zeroth Holdings S.A.	40730
Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial	40733		

Elbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 26.156.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2007 que:

- L'Assemblée Générale a constaté qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2007, la société élue Commissaire étant la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl, sise 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008036979/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Asile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.346.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier Conrard en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037053/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

DLR Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.899.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme AD TRUST, avec siège social à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Werner Mûsch, conseil fiscal, demeurant à B-4780 Recht, Zur Kaiserbaracke 43, (Belgique),

lequel dernier est ici représenté par Monsieur Luc Berryer, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société anonyme BEGELUX S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Luc Berryer, comptable et administrateur de société, demeurant à L-9636 Berlé, 77, Duerstrooss.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, durée. Objet. Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de DLR TECHNOLOGIES (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte d'autrui les activités de:

- consultance en informatique;
- développement de logiciels et progiciels;
- mise en place de programmes informatiques; et
- analyse, programmation.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social de la Société, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme AD TRUST, prédésignée, quatre-vingt-quinze actions,	95
2.- La société anonyme BEGELUX S.A., prédésignée, cinq actions,	5
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Luc Renard, employé, né à Huy, (Belgique), le 1^{er} juin 1968, demeurant à B-4500 Huy, Chemin des Ecoliers,
 - 2;
 - b) Monsieur Dominique Leclercqs, gérant de société, né à Ougrée, (Belgique), le 14 octobre 1963, demeurant à B-4400 Flemalle, Chaussée de Ramet, 3;
 - c) La société de droit du Belize QUIXTAR DEVELOPMENT INC, avec siège social à Belize-City, 35, A Regent Street, Jasmine Court, (Belize), inscrite au Registre des Sociétés de Belize en tant que International Business Company sous le numéro 68328, dûment représentée par ses directeurs Messieurs Luc RENARD et Dominique Leclercqs, préqualifiés.
- 3.- Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Luc Renard, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub c).
- 4.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge BCB, avec siège social à B-4032 Chênee, 25, rue de la Digue, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 461.595.185., a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

5.- Le siège social est établi à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

6.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Luc Renard, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Berryer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008, Relation GRE/2008/981. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008036972/231/246.

(080039192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Ambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.057.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier Conrard en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037061/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

AKH, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.948.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale prises en date du 29 février 2008

En date du 29 février 2008 l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent Fesquet en tant qu'administrateur A de la Société avec effet rétroactif au 15 février 2008.

Depuis cette date le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jack F. Feder, administrateur A

Monsieur Philippe Glessinger, administrateur A

Monsieur Brian Schwartz, administrateur A

Madame Catherine Koch, administrateur B

Monsieur Daniel Adam, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

AKH

Signature

Référence de publication: 2008037062/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Solidal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 87.539.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 5 février 2008 que:

- A été réélu au poste d'administrateur:

- Monsieur Pierre-Philippe Van Innis, administrateur, né à Uccle (Belgique) le 20 novembre 1963, demeurant au 13, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN RÉVISION Sàrl, immatriculée au RCS sous le N ° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008037086/677/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Caruso Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 77.539.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARUSO FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037104/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02301. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

**Avanza Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A Beta S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.809.

—
EXTRAIT

En date du 15 janvier 2008, A ALPHA S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination en AVANZA ALPHA S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008037088/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 123.150.

—
AUSZUG

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 17. Dezember 2007 beschlossen:

1. Herr Carsten Heublein mit Wirkung zum 17. Dezember 2007 als Geschäftsführer der Gesellschaft abuberufen;
 2. Herr Bernhard Klaus Lehnen, mit Wohnsitz in D-66667 Losheim, Hunsrückstrasse 18, geboren am 13. November 1960 in Losheim (Deutschland) und Herr Carsten Prenzler, mit Wohnsitz in D-63739 Aschaffenburg, Scharnhorststrasse 22, geboren am 13. Juli 1972 in Frankfurt/Main (Deutschland) mit Wirkung zum 17. Dezember 2007 als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen;
 3. Herr Carsten Prenzler mit Wirkung zum 17. Dezember 2007 als Niederlassungsleiter zu bestellen. Er vertritt die Niederlassung gemeinsam einer weiter Niederlassungsleiter.
 4. Die Einzelzeichnungsbefugnis von Herrn Bernhard Klaus Lehnen für die Niederlassung zu widerrufen. Herr Lehnen vertritt die Niederlassung der Thiel EuroLogistics Services GmbH gemeinsam mit einer weiterer Niederlassungsleiter.
- Zwecks Veröffentlichung des Vorstehenden im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Februar 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008037090/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Luxlog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037128/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09075. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 123.150.

—
AUSZUG

Herr Carsten Heublein, geb. am 11. Dezember 1965, Am Flutgraben 11, D-51067 Köln, war mit Wirkung vom 22. Dezember 2006 bis zum 17. Dezember 2007 als Handelsbevollmächtigter der Niederlassung ernannt.

Zwecks Veröffentlichung des Vorstehenden im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Februar 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008037092/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Gekco Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.362.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 février 2008, numéro 2008/0268 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 18 février 2008, relation: CAP/2008/506 de la société à responsabilité limitée GEKCO CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 132.362, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2536 du 8 novembre 2007, ce qui suit:

- le seul associé a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 14 février 2008,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- le seul associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: F-54400 Longwy, 37, rue du Père Blanc.

Bascharage, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008037095/236/24.

(080039102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fondal S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.969.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008037102/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02352. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fianchetto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.321.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

FIANCHETTO S.A.

L. Hansen / J. Seil

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037106/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02304. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Maritime Construction Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour MARITIME CONSTRUCTION LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008037107/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01287. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Lasfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 55.019.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le conseil d'administration

V. Thill / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037116/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

LUXcon Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour LUXcon BERATUNGS GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008037109/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01250. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Cera Chem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 1A, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 83.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour CERA CHEM S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008037111/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01217. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

ETV Capital II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.551.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 20 février 2008

- La démission de Monsieur Pascal Leclerc comme gérant de la société a été acceptée avec effet au 15 janvier 2008.
- La démission de Monsieur Christophe Cahuzac comme gérant de la société a été acceptée avec effet au 18 juin 2008.
- La démission de Monsieur Gareth Essex-Cater comme gérant de la société a été acceptée avec effet au 31 octobre 2007.
- La démission de Monsieur Hayri And comme gérant de la société a été acceptée avec effet au 31 octobre 2007.
- Monsieur Brian Mc Mahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 15 janvier 2008 pour une période illimitée.
- Monsieur Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-Aux Roses (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 15 janvier 2008 pour une période illimitée.

Pour ETV CAPITAL II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008037134/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier Conrard en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le conseil d'administration
V. Thill / O. Conrard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037113/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 16.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour ETABLISSEMENT MARCEL SILBEREISEN S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2008037114/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01242. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

European Wind Farms Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.645.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signatures

Référence de publication: 2008037124/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02760. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pilota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 75.659.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier Conrard en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le conseil d'administration

V. Thill / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037122/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fiduciaire Billon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.
R.C.S. Luxembourg B 48.841.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2 du 3 janvier 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BILLON

Signature

Référence de publication: 2008037120/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02479. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

European Perfume Shops S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008037126/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02759. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 15 février 2008

Le mandat des gérants:

- Monsieur Nicholas Campsie, Gérant B, demeurant 16, Eton Park International, St James's Str, GB-SW1A ER Londres,
 - Monsieur Georges Gudenburg, Gérant A, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
 - Monsieur Pierre Metzler, Gérant A, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037130/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire 15 janvier 2008

The Shareholders have resolved to appoint the following members of the Board with effect from 15 January 2008, for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009:

In accordance with:

- article 11 (2)(iv) of the articles of association:
- Gilberto Benetton, director of companies, residing at Via Villa Minelli, 1, I-31050, Ponzano Veneto,
- Carlo Bertazzo, director of companies, residing at Calmaggiore 23, I-31100 Treviso
- Jean Hoss, avocat, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Gianni Mion, director of companies, residing at Calmaggiore 23, I-31100 Treviso
- Gustave Stoffel, conseil économique, residing at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg,
- Alex Sulkowski, financial advisor, residing at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg
- Karl Pardaens, avocat, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- article 11 (2)(ii) of the articles of association:
- Philippe Louis Bernard Camu, managing director, residing at 133, Fleet Street, London EC4A 2BB, UK,
- Paolo Zannoni, managing director, residing at 133, Fleet Street, London EC4A 2BB, UK
- article 11 (2)(iii) of the articles of association:
- Alessandro Bertani, manager, residing at Piazzetta Cuccia, 1, I-20122 Milan

In accordance with article 16 of articles of association the Company will be bound by the joint signatures of two directors in any circumstances, at least one of them being a director appointed in accordance with article 11 (2)(iv) of the articles of association.

Traduction:

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2009 les membres du conseil d'administration ci-dessous:

Conformément à:

- article 11 (2)(iv) des statuts coordonnés:
- Gilberto Benetton, dirigeant d'entreprise, demeurant Via Villa Minelli, 1, I-31050 Ponzano Veneto, administrateur
- Carlo Bertazzo, dirigeant d'entreprise, demeurant Calmaggiore 23, I-31100 Treviso, administrateur
- Jean Hoss, avocat, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, administrateur
- Gianni Mion, dirigeant d'entreprise, demeurant à Calmaggiore 23, I-31100 Treviso, administrateur
- Gustave Stoffel, licencié et maître en administration, demeurant 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, administrateur

- Alex Sulkowski, conseil financier, demeurant 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, administrateur
- Karl Pardaens avocat, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- article 11 (2)(ii) des statuts coordonnés:
- Philippe Camu, dirigeant d'entreprise, demeurant 133, Fleet Street, London EC4A 2BB, UK, administrateur
- Paolo Zannoni, dirigeant d'entreprise, demeurant 133, Fleet Street, London EC4A
- article 11 (2)(iii) des statuts coordonnés:
- Alessandro Bertani, dirigeant d'entreprise, demeurant Piazzetta Cuccia, 1, I 20122 Milan, administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts coordonnés la société sera liée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont au moins un sera un administrateur désigné conformément à l'article 11 (2)(iv).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SINTONIA SA

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008037135/1141/53.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02698. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Altair Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.866.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2008 que:

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Signature

Référence de publication: 2008037138/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.502.

Mention rectificative du dépôt du 18 janvier 2008 (N ° L080009890)

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008037127/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02755. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier Conrard en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le conseil d'administration

V. Thill / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037119/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

RCG International Opportunities S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 114.603.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 968 du 17 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RCG INTERNATIONAL OPPORTUNITIES S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008037123/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02478. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Eurocorp Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.486.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 février 2008 que:

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008037141/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Mercorope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.277.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2008

Démission de Monsieur Erick Abou, né le 25 juillet 1957 à Bonne (Algérie) demeurant à 80, avenue de Choisy, F-94380 Bonneuil sur Marne, au poste d'administrateur.

Monsieur Ben Levy Roy, né le 22 novembre 1976 à Tel Aviv, demeurant au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen est nommé administrateur pour une durée de 6 ans.

Confirmation de Claude Levy, demeurant à 4ter, avenue Anatole France, F-94220 Charenton-Le-Pont, au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans.

Confirmation de Levy Johan, demeurant à 4ter, avenue Anatole France, F-94220 Charenton-Le-Pont, au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme
Le bureau
I. Deschuytter / S. Delonnoy / S. Livoir
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008037137/1197/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 janvier 2008

Résolution

Après délibération les administrateurs nomment Président du Conseil d'administration, avec effet au 15 janvier 2008, M. Jean Hoss, avocat, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SINTONIA SA
Pour le Conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008037136/1141/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Growth Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROWTH CAPITAL INVEST S.A.

C. Mathu

Administrateur

Référence de publication: 2008037163/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02398. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Latin Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.297.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 janvier 2008 que:

- Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008037142/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 57.064.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 janvier 2008:

- Le mandat des administrateurs suivants:

- Antonin Krepel (adresse professionnelle: 181/20 Thamova, 186 00 Praha 8, Czech Republic),

- Jindrich Pich (adresse professionnelle: 181/20 Thamova, 186 00 Praha 8, Czech Republic),

- Jan Zoubek (adresse professionnelle: 181/20 Thamova, 186 00 Praha 8, Czech Republic),

est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- Le mandat de commissaire aux comptes de RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG S.à r.l. (siège social: 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg) est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG S.à r.l

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008037133/1747/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

bmsw architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour bmsw architekten S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008037117/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00974. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Ticket & Mail Service SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.308.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008037160/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01611. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Romplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROMPLEX S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008037161/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02401. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Anaf Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANAF EUROPE S.A.

EFFIGI SARL / DMC SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2008037162/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02399. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037159/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02901. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Financière Blandine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037164/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02397. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037165/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02395. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Meissen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEISSEN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037166/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02393. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.433.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037156/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02906. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Kaori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.186.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAORI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037167/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02403. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Skytec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 77.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008037173/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09029. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

C.M.S. Lux S.A., Condor Marine Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.072.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CONDOR MARINE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A." en abrégé "C.M.S. LUX S.A." (numéro d'identité 1997 22 01 432), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.072, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 265 du 30 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 11 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 54 du 23 janvier 1998 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 1998, publié par extrait au Mémorial C, numéro 123 du 26 février 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Mise en liquidation de la société.

- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a été constituée avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "E-GUESTS, s.à r.l.", avec siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 76.876.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l." en abrégé "L.P.G.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.426, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAIRE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 février 2008, Relation: CAP/2008/548. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008037814/236/69.

(080040544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Sporlok S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008037760/236/11.

(080039700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Holyman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.079.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLYMAN LUXEMBOURG S.A." (numéro d'identité 1997 22 01 467), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.079, constituée sous la dénomination de «HOLYMAN SALLY (LUXEMBOURG) S.A.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 265 du 30 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 500 du 7 juillet 1998, ledit acte contenant entre autres changement de la dénomination sociale en «HOLYMAN LUXEMBOURG S.A.».

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a été constituée avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "E-GUESTS, s.à r.l.", avec siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 76.876.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l." en abrégé "L.P.G.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.426, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximative-ment à huit cent cinquante euros (€ 850.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAIRE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 février 2008. Relation: CAP/2008/547. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 mars 2008

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008037813/236/68.

(080040555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

ZerOTH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.651.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZEROTH HOLDINGS S.A.», ayant son siège social 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.651, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 179 du 10 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 20 septembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C numéro 449 du 21 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Doris ISRAEL-BALL, administrateur de sociétés, demeurant à Oetrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme ZEROTH HOLDINGS S.A.
2. Nomination des liquidateurs en les personnes de Madame Doris ISRAEL-BALL et Monsieur Stuart BALL et détermination de leurs pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.
4. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre mille quatre cent cinquante (4.450) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent onze mille deux cent cinquante euros (111.250 €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.
Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à deux et de nommer comme liquidateurs de la société les personnes suivantes:

- a) Madame Doris ISRAEL-BALL, administrateur de sociétés, demeurant 19, rue de Moutfort, L-5355 Oetrange et
- b) Monsieur Stuart BALL, administrateur de sociétés, demeurant 59, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de leur mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;
- les liquidateurs ne sont pas obligés de dresser inventaire;
- ils peuvent, sous leur seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'ils détermineront et pour la période qu'ils fixeront;
- la société se trouve engagée par la signature collective des deux liquidateurs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Vainker Bouvier de Lamotte, C. Noel, D. Israel-Ball, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2008, LAC/2008/6527. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008037816/212/70.

(080040497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

International Global Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.655.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 29 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 256 du 29 mai 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur George Marios PRANTZOS, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Hugues DE MONTHEBERT, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie SCHMIT-PATERNOT, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pa-

reillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 11 février 2008.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
3. Affectation du résultat net,
4. Décharge aux administrateurs.
5. Approbation de la dissolution de la Société et mise en liquidation,
6. Nomination du liquidateur en la personne de Mme Michèle BERGER et détermination des pouvoirs du liquidateur,
7. Fixation de la seconde date de l'Assemblée Générale Extraordinaire à se prononcer sur le rapport des auditeurs et du liquidateur, à donner décharge au liquidateur, aux Administrateurs et aux auditeurs et à clôturer la liquidation de la société.
8. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée après avoir eu connaissance du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'Entreprises, approuve ces derniers.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée approuve l'affectation des résultats tel que proposé par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Madame Michèle BERGER, employée de banque, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société

L'assemblée décide en outre de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Septième résolution

L'assemblée décide que l'assemblée de clôture de liquidation aura lieu le 3 mars 2008 ou à toute autre date à laquelle les rapports du liquidateur et du réviseur seront disponibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. M. PRANTZOS, H. DE MONTHEBERT, V. SCHMIT-PATERNOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008. Relation: LAC/2008/8054. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008037818/242/78.

(080040161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

**Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. SOPAGRI, Société de Participations Agro-Industrielles).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.708.

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Société de Participations Agro-Industrielles", en abrégé "SOPAGRI" (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 23.708, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 51 du 26 février 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1086 du 3 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la Société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial", et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial" soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

2. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3. Refonte des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions cent cinquante six mille Euros (EUR 5.156.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des per-

sonnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mars à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial", et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial" soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur indiquée ci-avant au point 3. de l'ordre du jour.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à mille cent Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - ROZANSKI - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 février 2008, Relation GRE/2008/1029. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008037863/231/246.

(080039910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Otovitre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.391.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 4 janvier 2008, LAC/2007/627, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société OTOVITRE S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 6 mars 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.391, a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 27 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008037694/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Flake Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.238.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 4 janvier 2008, LAC/2007/628, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société FLAKE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 583 du 15 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le même notaire en date du 11 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.238, a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 27 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008037696/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Agar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.136.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 novembre 2007

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. L'assemblée générale décide de révoquer de leur fonctions d'administrateurs

- Monsieur Umberto Salamina, demeurant à I-20122 Milan, 45, Viale Caldara Emilio

- Monsieur Jean-Luc Jourdan, demeurant à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey

- Maître Christian-Charles Lauer, demeurant à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Et révoque de sa fonction de commissaire aux comptes:

- SVIF S.A. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia Jupille, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- La société GORDALE MARKETING LIMITED, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Cyprus.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour AGAR SOPARFI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008037649/744/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Gia Abanico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 63.635.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

La société ALA S.A., société anonyme au capital de EUR 100.000,- (cent mille Euros), dont le siège est situé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.155, représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Masuccio et Monsieur Maurits Hondius, agissant an qualité d'administrateurs;

Ci-après dénommée le «Cédant»,

D'une part;

Et

La société LOR SECURITY S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500,- EUR, dont le siège est situé L-8055 Bertrange, 177, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 68.421, représentée par ses Gérants en exercice, Monsieur Grégory Renauld et Monsieur Philippe Mantz;

Ci-après dénommée le «Cessionnaire»,

D'autre part;

Préambule

1. La société Gia ABANICO S.à r.l. est une société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, ayant son siège social à L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever et qui est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.635.

2. Le Cédant est, à la date de la présente, légalement propriétaire de cent (100) parts sociales entièrement libérées, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, de la Société.

3. Le Cédant est disposé à céder au Cessionnaire cent (100) parts sociales représentatives de 100% du capital de la Société, et le Cessionnaire est disposé à acquérir lesdites parts sociales.

Ceci étant expose, il a été convenu ce qui suit

Art. 1^{er}. Définitions. Dans le présent contrat, les termes énumérés ci-dessous sont définis de la manière suivante:

Cession Désigne la présente convention de cession de parts sociales, en ce compris le préambule.

Cédant Désigne la société anonyme de droit luxembourgeois ALA S.A.

Cessionnaire Désigne la société LOR SECURITY S.à r.l.

Parts Sociales Désigne les parts sociales représentant le capital de 12.500,- EUR de la société GIA ABANICO S.à r.l.

Protocole d'Accord Désigne le Protocole d'accord portant sur la cession des titres représentatifs de 100% du capital de la société GIA ABANICO S.à r.l. conclu entre le Cédant et le Cessionnaire le 15 février 2008

Société Désigne la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GIA ABANICO S.à r.l.

Art. 2. Objet. Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, la pleine propriété des cent (100) Parts Sociales, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, de la Société.

Art. 3. Déclarations du cédant. Le Cédant déclare et atteste:

3.1. Que la Société est en règle avec les lois et règlements Grand-ducaux régissant les sociétés commerciales.

3.2. Que les Parts Sociales sont intégralement libérées, qu'elles ne sont grevées d'aucun engagement, nantissement ou promesse de nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la présente cession, de sorte que rien ne s'oppose à leur libre disposition.

3.3. Qu'il n'existe pas d'autres engagements, réels ou potentiels, directs ou indirects, d'autres conventions ou contrats non portés à la connaissance du Cessionnaire.

3.4. Que la Société n'a connu d'aucune activité illicite.

- 3.5. Que la Société n'a jamais fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.
- 3.6. Que la Société ne fait actuellement l'objet d'aucune procédure administrative ou judiciaire.
- 3.7. Que la Société est à jour de ses déclarations fiscales et sociales ainsi que du paiement de tous impôts, taxes, droits, contributions, et autres cotisations.

Art. 4. Prix et modalités de paiement

- 4.1. La Cession est consentie et acceptée à un prix global de huit cent cinquante mille Euros (850.000,- EUR)
- 4.2. Le paiement s'effectuera suivant les modalités définies à l'article 3 du Protocole d'Accord, et dont la Cession fait partie intégrante.

Art. 5. Garanties. Le Cédant garantit le Cessionnaire contre toute condamnation de quelque nature que ce soit et à indemniser le Cessionnaire à la première demande de sa part, de toutes les conséquences dommageables qui pourraient en résulter.

Art. 6. Transfert de propriété

- 6.1. Le Cessionnaire sera propriétaire et aura la pleine jouissance des Parts Sociales cédées à compter de la signature du Protocole d'Accord versement des sommes mentionnées à l'article 3 dudit Protocole d'Accord.
- 6.2. A la date effective du transfert, le Cessionnaire sera titulaire de l'intégralité des droits et obligations attachés aux Parts Sociales.

Art. 7. Publicité du contrat. Toute formalité de publicité, d'inscription, de transfert ou d'enregistrement de la présente cession devra être accomplie par le Cessionnaire, qui en supportera les frais y afférents.

Art. 8. Interprétation - Intégralité

- 8.1. Les intitulés et numérotation des clauses de la Cession ont pour seul but de permettre de localiser les différentes clauses et n'ont aucune signification particulière ni portée juridique à l'égard de l'interprétation qui pourrait être faite des différents articles de la Cession.
- 8.2. La Cession fait partie intégrante du Protocole d'Accord.

Art. 9. Loi applicable - Attribution de juridiction

- 9.1. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.
- 9.2. Tous les litiges pouvant surgir entre les parties seront soumis au Tribunal de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2008, en trois exemplaires originaux.

ALA S.A. / LOR SECURITY

Le Cédant / Le Cessionnaire

Signatures / Signatures

Conformément à l'article 1690 du Code civil, les soussignés, Monsieur Raoul Giannuzzi, gérant technique, et Madame Doris Leconte, gérante administrative de la Société, attestent avoir reçu en dépôt au siège social de la Société un original de la présente cession.

D. Leconte / R. Giannuzzi.

Référence de publication: 2008037653/514/86.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03063. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Pauco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 18 décembre 2007 que

- Ashley James Mackie, ayant son adresse professionnelle au 46, route de Lausanne, Résidence Belle Escale, 1110 Morges, Suisse a cédé 3.690.000 parts sociales de la Société à la société THOLU LIMITED, ayant son siège social au Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda (Tholu);
- Adam Charles Mackie, ayant son adresse professionnelle au 46, route de Lausanne, Résidence Belle Escale, 1110 Morges, Suisse a cédé 3.690.000 parts sociales de la Société à THOLU;
- la société SEBEK LIMITED, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes, a cédé 1.292.775 parts sociales de la Société à THOLU;

- la société GEOLANDIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, a cédé 5.167.775 parts sociales de la Société à THOLU;

- M. Andrew Q.S. Green, résidant au Château Royal, La Rue Vardon, Grouville, Jersey JE39HT, Channel Islands et la société EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, ayant son siège social au 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes, agissant en tant que co-indivisaires, ont cédé 2.067.775 parts sociales de la Société à THOLU.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 19 décembre 2007 que

- THOLU a cédé 11.565.500 parts sociales de la Société à la société TIANA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda;

- THOLU a cédé 3.205.300 parts sociales de la Société à la société PILLANE LIMITED, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes;

- THOLU a cédé 3.205.300 parts sociales de la Société à la société FRAGAN LIMITED, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes;

- THOLU a cédé 3.100.000 parts sociales de la Société à la société MOUNTAIN EUROPEAN HOLDINGS LLC, ayant son siège social au 6827 N. Oragne Blossom Trail, Ste.2, Orlando, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PAUCO HOLDINGS S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008037529/1012/37.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Rock Brook Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.695.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 novembre 2007

1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 7 à 8.

2) M. Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Colm O'Nuallain, B.Comm. F.C.A., né le 21 janvier 1954 à Dublin, Irlande, demeurant à Dublin 18, Irlande, Kilternan, Bishops Lane, Brooke Lodge, président du conseil d'administration

- M. Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué

- M. Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

- M. Martin Lewis, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1943 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à HS 1077 BV Amsterdam, Pays-Bas, Michelangelo Straat 63,

- M. Michael Pares, expert-comptable, né le 2 décembre 1943 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant à Pinner, Middlesex HA5 4DB, Royaume-Uni, I Ashcroft

- M. Charles Rinn, chef comptable finances, né le 12 juin 1960 à Mohill, Co. Leitrim, Irlande, demeurant à Holly Tree, Littlenewtown, Enniskerry, Co. Wicklow, Irlande

- M. Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme
ROCK BROOK HOLDINGS
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008037535/29/39.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.687.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en assemblée générale ordinaire annuelle le 13 février 2008

L'associé unique a renouvelé le mandat des gérants de la Société:

- Monsieur Jacques Reckinger, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Georges Gudenburg, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Metzler, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037129/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.285.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en Assemblée générale ordinaire annuelle le 15 février 2008

L'associé unique a renouvelé le mandat des gérants suivants :

- Monsieur Jacques Reckinger, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Georges Gudenburg, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Metzler, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008037131/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

DEMQ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2008037172/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01570. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Vaurigard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.003.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2007 que:

- M. Victor Manuel Moye Alvarez, residing at Bahia no. 7396, Fracc. Fuentes del Valle, CD. Juarez, Chihuahua, MEX-32500 a été nommé aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration;

- Mme Patricia Castillo Garcia, residing at Calle Tornado 992, Sección Costa Hermosa, Playas de Tijuana, Tijuana B.C., MEX-22150 a été nommée à la fonction d'Administrateur;

- M. Angel Leopoldo Calzadillas Perez, demeurant au Jardin Rinconada no. 1729, Fracc. Jardines del Seminario, CD. Juarez, Chihuahua, MEX-32500 a été nommé à la fonction d'Administrateur,

en remplacement de M. Noël Edmundo Bustillos Delgado, M. Antonio Lopez Hurtado Higuera et M. Victor M. Luna, démissionnaires, avec effet immédiat.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037146/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Baffo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.129.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008037147/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02892. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008037149/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02899. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Noble Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.974.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 février 2008 que:

- la cooptation de M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme administrateur en remplacement de M. Franco N. Croce, démissionnaire, a été ratifiée;

- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé au poste d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste de Commissaire aux comptes, en remplacement de WHITE HORSE CONSULTING S.A., démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2007. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008037144/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.877.

EXTRAIT

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société AIRREST S.A. tenue le 14 mai 2007 à l'aéroport de Luxembourg:

«Le mandat de tous les administrateurs venant à échéance, l'assemblée prend la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour un terme d'une année, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007:

- M. Adrien Ney, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg

- M. Laurent Jossart, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg

- M. Michel Folmer, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg.

L'assemblée décide de confier à PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. la mission de contrôler, en application des dispositions légales en vigueur, les comptes annuels qui seront arrêtés au 31 décembre 2007.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRREST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008037132/1706/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Iland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037148/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02894. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Ravenelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.987.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008037180/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08508. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Ravenelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.987.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008037181/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08515. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Steelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 71.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 11 mars 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008037182/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2008, réf. DSO-CO00016. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080039082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

United Ocean Lines S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.894.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037184/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03163. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080039080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

United Ocean Lines S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.894.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037185/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03164. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080039079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Rapid-Press, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 10.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 mars 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008037183/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2008, réf. DSO-CO00014. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080039081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Société d'Investissements Montblanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.917.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008037179/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09023. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080038934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Eurocorp Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037192/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02019. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Golden Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008037178/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09024. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

EI-Europa Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037193/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02017. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Dahab Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037194/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008037210/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Altair Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.866.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037197/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01996. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Anubis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.605.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037196/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Continentrale de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008037195/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02011. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Idea Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037198/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06569. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Medsup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 3 mars 2008.

MEDSUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008037211/1486/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02874. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Anges d'Afrique a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3839 Schiffflange, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 7.541.

STATUTS

Chapitre I^{er} - Généralités

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination ANGES D'AFRIQUE a.s.b.l.

L'Association a son siège à Schiffflange.

Le siège pourra être transféré à tout autre endroit du pays par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. L'Association a pour but de soutenir les enfants démunis dans les pays en voie de développement.

Son objet social comprend notamment l'intervention en tant qu'organisme intermédiaire en vue de favoriser la coopération dans le domaine de l'éducation, ainsi que l'aide au développement sanitaire, social, culturel ou technique.

Pour atteindre cet objet, l'association soutiendra des projets de développement et d'éducation dans les pays en voie de développement, notamment par le biais de parrainage d'enfants et autres soutiens financiers.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Le premier exercice prend cours à la date de constitution de l'Association.

Art. 4. L'Association comprend des membres actifs et des membres d'honneur.

Pour devenir membre actif, il faut être agréé par le conseil d'administration.

Peut être reçu comme membre d'honneur toute personne, qui sans prendre une part active aux activités de l'Association, lui prêtera son appui matériel ou moral.

Les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des membres actifs sont mentionnés sur une liste annexée aux statuts et faisant partie intégrante des statuts.

La liste des membres est établie chaque année pour le 30 juin au plus tard.

Art. 5. Les premiers membres actifs de l'Association sont les comparants au présent acte.

Art. 6. La qualité de membre de l'Association se perd:

a) par la démission écrite signalée au conseil d'administration;

b) par le refus de verser la cotisation annuelle endéans les 3 mois à partir de l'échéance des cotisations;

c) par décès;

d) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix pour manquement grave à l'honneur et aux intérêts de l'Association.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur l'avoir social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 7. Le conseil d'administration fixe le taux et les modalités de paiement de la cotisation annuelle due par les membres actifs et par les membres d'honneur.

La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser la somme de 100 € par an.

Chapitre II - Le Conseil d'Administration

Art. 8. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs au moins et neuf membres actifs au plus, élus par l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés. L'assemblée déterminera également la durée de leur mandat, sans que celle-ci puisse être supérieure à six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale à tout moment.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée ordinaire. Si la vacance porte sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires dont la nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Jusqu'à cette cooptation les administrateurs restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

Art. 9. Le conseil désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'Association et en dirige les travaux. Il préside les débats du conseil d'administration.

En cas d'empêchement le président est remplacé par le vice-président, ou à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 10. Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association, à l'exception de ceux réservés expressément par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a qualité pour ester en justice comme défendeur et demandeur. Il pourra formuler toutes voies de recours ordinaires ou extraordinaires et transiger quand bon lui semble.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers pour une période déterminée.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du secrétaire, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Le conseil d'administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour lorsque les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou dûment représentés par procuration écrite. Chaque membre dispose d'une voix.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

L'Association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement du président, par la signature conjointe du vice-président et d'un membre du conseil d'administration.

Chapitre III - L'Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'Association.

Les articles 4 à 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif règlent les attributions de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe le lieu des réunions de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunira chaque année au moins une fois, aux jours, heure et lieu indiqués dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

L'assemblée générale pourra compléter son ordre du jour par la simple décision à la majorité des votants.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au 20^{ème} de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration chaque fois qu'il le juge utile ou lorsque un cinquième des membres en fait la demande.

Les convocations doivent être adressées aux membres au moins quinze jours avant la date prévue pour l'assemblée, par voie écrite. Les convocations doivent préciser le jour, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Art. 14. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

Tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre actif, moyennant procuration écrite.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix.

En cas de partage des voix, la voix du président de l'Association est prépondérante.

Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire détient les pouvoirs les plus étendus pour agir dans la limite de l'objet social de l'Association et dans les limites fixées par les présents statuts. Elle ne peut délibérer que sur les points portés à son ordre du jour, tel qu'il est reproduit dans les convocations.

Le conseil d'administration fixe chaque année au courant du mois de décembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui doit se réunir au moins une fois par an lors du premier trimestre de l'année civile. Lors de cette réunion elle doit avoir pour ordre du jour au moins les points suivants:

- rapport du conseil d'administration;
- rapport du trésorier;
- rapport des contrôleurs aux comptes;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé;
- décharge et renouvellement du conseil d'administration;
- éventuellement exclusion et/ou radiation des membres.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire, convoquée au moins quinze jours d'avance avec un ordre du jour détaillé, peut apporter aux statuts toute modification aux conditions de présence et de majorité prévues à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 17. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du conseil d'administration.

Les membres de l'Association peuvent en prendre librement connaissance au siège social et les tiers peuvent demander des extraits concernant les points qui les concernent.

Toutes modifications concernant les modifications, les démissions et révocations des administrateurs sont signalées, dans le mois, au préposé du Registre de Commerce.

Chapitre IV - Budget et comptes, surveillance

Art. 18. Le trésorier tient la comptabilité de l'Association. Chaque année, il soumet au conseil d'administration le bilan et les comptes des recettes et dépenses de l'exercice écoulé. Le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice.

Art. 19. L'assemblée générale désignera deux réviseurs chargés de vérifier la comptabilité ainsi que les comptes arrêtés par le trésorier à la clôture de l'année sociale.

Les réviseurs sont nommés pour une période de deux ans et sont rééligibles.

Ils feront rapport à l'assemblée générale.

Chapitre V - Dissolution et liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'Association, le patrimoine social, après apurement du passif, sera versé à une ou plusieurs associations œuvrant dans un domaine similaire.

L'affectation des biens sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Elle ne peut porter préjudice aux droits des tiers.

L'action des créanciers est prescrite par cinq ans à partir de cette publication.

Art. 21. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par le conseil et soumis à la ratification de l'Assemblée Générale.

Schiffange, le 29 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008037269/8760/137.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03216. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

International Global Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. M. Prantzios / M. C. Lange

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008037209/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02974. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.616.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008037212/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008037213/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50970 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008037305/211/11.

(080039013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.
